

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 208**26 avril 1997****SOMMAIRE**

A.F. Holding S.A., Luxembourg	page 9976	Lueur S.A., Luxembourg	9964
Agepasa Fund, Sicav, Luxembourg	9968	Machrihanish Holding S.A., Luxembourg	9970
Aldinvest S.A., Luxembourg	9975	Marina International S.A., Luxembourg	9981
Améthyste International S.A., Luxembourg	9960	Matolux S.A., Luxembourg	9979
Atlantico S.A., Luxembourg	9974	Minorco S.A., Luxembourg	9957
Austrian Schilling Bond S.A., Luxembourg	9957	Monapa Holding S.A., Luxembourg	9978
Baldor Invest S.A., Luxembourg	9965	Montignac S.A., Luxembourg	9984
Barfield International S.A., Luxembourg	9977	Montroc S.A., Luxembourg	9961
Bleuet S.A., Luxembourg	9979	Music World Europe S.A., Luxembourg	9970
(Le) Bois du Breuil S.A., Luxembourg	9973	Natimmo S.A., Luxembourg	9978
Bsop Invest S.A., Luxembourg	9965	N.K.S. Fortune S.A., Luxembourg	9982
COFILUX, Compagnie Financière Luxembourgeoise d'Investissement et Participation S.A., Luxembourg	9971	Nopal Holding S.A., Luxembourg	9977
Consultants Pool Europe S.A., Luxembourg	9983	Nouvelle S.O.K.B. International S.A., Luxembourg	9975
Copain Holding S.A., Luxembourg	9990	Omega Fund, Sicav, Luxembourg	9955
COSOFIN, Compagnie de Soutiens Financiers S.A., Luxembourg	9976	Optimetra S.A., Luxembourg	9984
Darsyco S.A., Luxembourg	9965	Oriflame Eastern Europe S.A., Luxembourg	9959
De Patt Investissement S.A., Luxembourg	9964	Pacilux S.A., Luxembourg	9970
East Europe Investments S.A., Luxembourg	9980	Parallax Money Market Fund - USD, Sicav, Luxembourg	9959
Ecology Development Finance Company S.A., Luxembg	9963	Partell Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9967
Edfor International S.A., Luxembourg	9968	Perlmar S.A., Luxembourg	9967
EFI, European Financial Investors Holding S.A., Luxembg	9981	Phitex S.A., Luxembourg	9961
Engineering and Automation Ltd S.A., Luxembourg	9962	Polifontaine S.A., Luxembourg	9961
Erco S.A., Heisdorf	9966	Pollux S.A., Luxembourg	9979
EU Holding S.A., Luxembourg	9980	P.P.A. S.A., Luxembourg	9958
Euroklima S.A.H., Luxembourg	9962	Quartic S.A., Luxembourg	9983
European Business Activities S.A., Luxembourg	9963	Ramati Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9973
FDR Gestion S.A., Luxembourg	9955	Rancois Holding S.A., Luxembourg	9984
Fenar S.A., Luxembourg	9974	Ratio Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg	9972
(La) Financière Les Beaux Sites S.A., Luxembourg	9965	Rochelux S.A., Luxembourg	9960
Financière Poincaré S.A., Luxembourg	9981	Romaver Company S.A., Luxembourg	9971
Gardenia Holding S.A., Luxembourg	9973	Roscoff Holding S.A., Luxembourg	9975
Geholux S.A., Luxembourg	9966	Samuel's Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9974
Gest.Lux S.A., Luxembourg	9972	Santhor International S.A., Luxembourg	9969
Global Chocolates S.A., Luxembourg	9976	Scorenco S.A., Luxembourg	9977
Granimar AG, Luxembourg	9977	Semit International S.A.H., Luxembourg	9970
Gulf Capital Ressources S.A., Luxembourg	9978	Sefin S.A.H., Luxembourg	9964
Hachem Invest S.A.H., Luxembourg	9971	Sems Internationale Holding S.A., Luxembourg	9953
Hacofin S.A., Luxembourg	9962	Service Developments Europe S.A.H., Luxembourg	9971
Hipergest Holding S.A., Luxembourg	9972	Sobara Holding S.A., Luxembourg	9938
Hochston S.A., Luxembourg	9966	Soberal S.A., Luxembourg	9959
Horprima Holding S.A., Luxembourg	9982	Société Anonyme Ares, Rodange	9956
H.V.H. Finance S.A., Luxembourg	9982	Sorephar S.A., Luxembourg	9958
Hydrosol S.A., Luxembourg	9960	Storm-Fund S.A.H., Luxembourg	9963
I.M.M., International Mark Management S.A., Luxembg	9962	Studio 3, S.à r.l., Steinfort	9955
IMR International S.A., Luxembourg	9975	Telfisa Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9960
Intercontinental Group for Commerce, Industry and Finance S.A.H., Luxembourg	9969	Teutonia Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	9979
Internationale Forêt Noire S.A., Luxembourg	9968	Tourtour S.A., Luxembourg	9972
International Slavic Finance Corporation S.A., Luxembg	9983	TRINCO, Transcontinental Investment Corporation S.A., Luxembourg	9982
International Tobacco Investments S.A., Luxembourg	9966	Ukasse Holding S.A., Luxembourg	9980
Jadis International S.A., Luxembourg	9964	Universal Group for Industry and Finance S.A., Luxembg	9981
Kuna Invest S.A., Luxembourg	9976	Valamoun S.A., Luxembourg	9967
Laceflo S.A., Luxembourg	9963	Valmetal S.A., Luxembourg	9978
Lippe Holding S.A., Luxembourg	9983	Vivaraire Participations S.A., Luxembourg	9973
		White Knight I S.A., Luxembourg	9969
		White Knight II S.A., Luxembourg	9969

SOBARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 6, rue Zithe.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the seventeenth of January.
Before Maître Edmond Schroeder, Notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

- 1) WESTSTAR HOLDING LIMITED, with registered office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 19th, 1996;
- 2) FINANCIAL PARTICIPATION CO, with registered office in Monrovia, Liberia, here represented by Mr Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva on December 19th, 1996;
- 3) Mr Wissam Ezzedine, businessman, residing, in Beirut, Lebanon, represented by Mr Albert Wildgen, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Beirut on December 16th, 1996;
- 4) CARNI S.A., with registered office in Cologny, Switzerland, here represented by Mr Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva on December 19th, 1996;
- 5) Mr Issam Shammam, residing in Rabiya, Lebanon, represented by Mr Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17th, 1996;
- 6) SOCIETE DE PROMOTION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT S.A., with registered office in Luxembourg, here represented by Mr Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva and Brussels on December 16th and 18th, 1996;
- 7) OSTEN MANAGEMENT S.A., with registered office in Panama, here represented by Mr Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva on December 16th, 1996;
- 8) Ms Leila Janoudi, residing in Cairo, Egypt, represented by Mr Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Cairo on December 17th, 1996;
- 9) BALASEM GENERAL TRADING COMPANY, with registered office in Safat, Kuwait, here represented by Mr Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Kuwait on December 24th, 1996;
- 10) SALSEL CORPORATION LIMITED, with registered office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in British Virgin Islands on December 16th, 1996.

The said parties present, in their said capacities, have adopted as follows the statutes of a holding company in the form of a public limited company (société anonyme) which they wish to incorporate between them:

Title I.- Incorporation - Name - Registered office - Objects - Duration - Capital - Shares

Art. 1. Incorporation of the company. A holding company in the form of a société anonyme holding (company in the form of a public limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law on companies of 10 August 1915 as amended and the Law of 31 July 1929 on the fiscal regime applicable to financial holding companies is formed between the persons designated above and any persons who should subsequently become owners of the shares created hereinafter.

Art. 2. Name. The name of the company shall be SOBARA HOLDING S.A.

Art. 3. Registered office. The registered office shall be established in Luxembourg.

By simple decision of the board of directors, the company may set up branches or offices both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Municipality of Luxembourg by simple decision of the board of directors.

If extraordinary events of a political economic or social nature which are likely to jeopardize normal business at the registered office or easy communication between the said registered office and places abroad should supervene or become imminent, the registered office may be transferred abroad until such time as the said abnormal circumstances have ceased completely; however, that provisional measure shall have no effect on the nationality of the company, which, despite that provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The declaration relating to the transfer of the registered office shall be made and notified to third parties by one of the company's executive organs having the capacity to bind the company in respect of acts of ordinary and day-to-day management.

Art. 4. Duration. The company is constituted for an indeterminate period, commencing on the date of its definitive incorporation. It may be dissolved by decision of the shareholders, adopted in the manner laid down for amendments to the statutes.

Art. 5. Objects. The object of the company shall be the participation, in any form whatever, in any Luxembourg or foreign undertakings, and the management and exploitation of those participations.

The company shall have no industrial activity of its own and have no commercial establishment which is open to the public.

The company may employ its funds for the purposes of the creation, the management, the exploitation and the liquidation of a portfolio consisting of certificates and marketable securities of any origin. It may participate in the creation, the development, the formation and the control of any undertaking and acquire by participation, by contribution, by subscription, by underwriting or by option, by purchase, by negotiation, or in any other manner, any securities and rights and realize them by sale, by exchange or in any other manner; the company may grant to companies in which it is interested any assistance, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any control measures to safeguard its rights and carry out such operations as it shall think fit in order to achieve and further its objects, in particular by borrowing, with or without security, in any currency and including the issue of bonds and by granting loans to the companies mentioned in the previous paragraph provided that it remains within the limits laid down by the Law of 31 July 1929 on holding companies and Article 209 of the Law on commercial companies.

Art. 6. Capital. The capital of the company shall be set at the sum of 6,200,000.- CHF (six million two hundred thousand Swiss Francs), represented by 620,000 (six hundred and twenty thousand) shares of a nominal value of 10.- CHF (ten Swiss Francs) each, which have been paid up in full at the time of subscription.

The authorised capital is set at a total sum of 10,000,000.- CHF (ten million Swiss Francs), represented by 1,000,000 (one million) shares with a par value of 10.- CHF (ten Swiss Francs) each.

The authorised and subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised during a period expiring five years after the date of publication of these articles of incorporation to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued against payment in cash, contribution in kind by observing the then applicable legal requirements and by integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

The corporation may, to extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

The shares of the company may be represented by single certificates or by certificates covering several shares.

Art. 7. Nature of the shares. The Shares are and will remain in registered form.

The company has to hold the register of shareholders, as provided by law.

Art. 8. Rights conferred by shares. A share, no matter to which category it belongs, shall entitle its bearer, with regard to corporate assets and profits, to a proportional part of the amount of the capital which it represents.

It shall confer on the shareholder the right to receive dividends, the right to reimbursement of the nominal value of the share when in the event of the liquidation of the company the corporate assets are divided up, the right to attend and vote at general meetings, the right to transfer the security and, unless there is a decision to the contrary, a preferential right of subscription in the event of increases of capital.

The shareholders, their heirs, representatives or creditors may not, under any pretext whatever, request that seals be affixed to the assets and papers of the company, nor in any way whatever interfere in its administration; they may not request the dividing up or auction [licitation] of the company's assets; they may, in the exercise of their rights, rely on the company books and on the decisions of the general meetings.

Art. 9. Limitation of the shareholder's obligations. The shareholder shall only be liable for the liabilities of the company to the extent of the amount of his shares. The general meeting may at no time decide to increase the shareholder's initial obligations.

Art. 10. Transfer of shares. 1. Except in the case of succession, of a liquidation of community property as between spouses or of a transfer to a spouse or to a descendant, transfers of shares to third parties shall be subject to a right of preemption pertaining to the shareholders.

2. In order to enable fellow shareholders to exercise their right of preemption, the transferor shall notify the company of the plan for the transfer, indicating the first and last names and the place of domicile of the intended transferee therefor, as well as the number of shares for which the transfer is planned and the price agreed upon with the transferee.

3. Upon the receipt of such notification, the board of directors shall inform the transferor's fellow shareholders of the number of shares to be transferred and of the price for the planned transfer.

It shall request each one of them to notify the company within thirty days as to the number of shares which each is prepared to acquire, whether each accepts the proposed price therefor and, if the case arises, whether each agrees in advance as to the results of such expert determination as may take place. In the event of the absence of a response on the subject of the price, the shareholder shall be deemed to have accepted the price proposed by the transferor.

Upon the passage of the period of thirty days referred to in the previous paragraph, the board of directors shall compare the purchase offers received from the shareholders with the offer from the transferor.

The shares to be transferred shall be distributed among the candidate purchasers in pro-rata proportions and within the limits of their requests. The remainder, if any, shall be allotted within the said limits, and thus successively, if it so arises, to such shareholder or to such shareholders as has applied to acquire the greatest number of shares.

If the fellow shareholders do not offer to acquire the shares for which the transfer is planned, or if they do not exercise their right of preemption, the transfer initially planned shall be able to take place, under the condition, however, that the candidate transferee obtain the consent of the board of directors, which can only be denied for justified reasons. The board of directors shall resolve as soon as possible, and at latest within a period of 60 days commencing from the expiration of the deadlines by which the shareholders had to have exercised their right of preemption.

The transferor shall be notified of the results of the inquiries made to the shareholders, indicating the name of the candidate transferee or candidate transferees. If the case arises, this notification shall set forth the disagreement as to the price of the original plan and of the need to establish a new price common to all of the parties. The board may grant

the parties a period which shall not be less than ten days in order to notify it either of the new price upon which they have reached agreement or of the name of the expert referee designed to have the duty of determining the price.

In the absence of agreement on the designation of the expert referee (Juge des référés), he shall be designated by order of the Judge for Expert References in Luxembourg upon the petition of the transferor, the shareholders, having made known their desire to exercise their preemption and the company's having been issued due notice.

4. The acquisition of the preempted shares must necessarily take place within a period of six months from the notification to the company of the transfer plan. However, at the request of the transferor or of the candidate transferees, this period may be extended by decision of the board of directors and upon its own assessment if it appears that the operations of the expert reference prevent adherence to the deadline of six months.

For the application of the provisions set forth above, prior to the expiration of period - as possibly extended - referred to in the preceding paragraph, the company must ascertain the acceptance of the transfer and of the acquisition of the entirety of the shares involved, whether at the price agreed to in the initial transfer plan or at any other price amicably agreed to among all of the parties or at the price established by the expert referee designated, as well as the delivery of the pertinent funds.

In the absence of so ascertaining, the initial transfer plan shall be able to take place, under the condition, however, that the candidate transferee obtain the consent of the board of directors under the conditions set forth above.

5. The expert referee designated shall notify the company of his report as soon as his duties have been fulfilled, and the company shall then notify the parties with a certified copy of such report. Within a period of twenty days from the latter notification the transferor and the candidate transferees shall inform the company as to whether they accept the price established. An absence of response shall be deemed to be acceptance.

If a candidate transferee does not accept the price established by the expert referee, the initial transfer plan shall be able to take place if the shares involved cannot be acquired by one or more of the other candidate transferees, whether or not within the limits of their applications, prior to the expiration of the period of six months - or as possibly extended - referred to in Point 4, above.

With respect to the transferor, if he rejects the price established by the expert referee he shall be deemed to have purely and simply waived all transfer and shall therefore remain the owner of the shares involved.

The provisions of the two preceding paragraphs shall be inapplicable if the transferor and the candidate transferees have declared in advance that they will accept the results of the expert reference to take place.

The fees and charges of the expert reference shall be advanced by the transferor and shall be borne one half by the transferor and one half by the transferees in the pro-rata proportions of the shares acquired.

6. For the purpose of the closing of the transfer, eight days in advance the board of directors shall notify the purchaser or purchasers to deliver the price to the possession of a notary or of a bank, and to substantiate such delivery. In the absence of delivery within this period, one or more of the other candidate transferees may offer themselves as purchasers and in such case shall be required to deliver the pertinent funds, all in such manner that the acquisition of the entirety of the shares involved may take place within the period of six months - or as possibly extended - referred to in Point 4, above.

7. The notifications, formal notices, applications and requests provided for in Points 1 to 6, above, shall be deemed to be validly done when effected either by means of formal, extrajudicial record or by certified/registered letter with return receipt requested, to the domiciles of the shareholders as listed in the register of shares maintained by the company.

Art. 11. Increase and reduction in capital. The capital of the company may be increased or reduced on one or more occasions by resolution of the general meeting adopted in the manner laid down for amendments to the statutes. Implementation of any such increases of capital may be entrusted by the general meeting to the board of directors.

In the event of an increase of capital by the issue of new shares to be paid for in cash, these shares shall be preferentially offered pro rata to such persons who are shareholders at the date of issue in proportion to the fraction of capital represented by the shares belonging to each of them, subject to any limitation or temporary abolition within the limits prescribed by law; in so far as the preferential right to subscribe exists, it shall be exercised within a period fixed by the board of directors and which may not be less than thirty days.

Art. 12. Paying up of increases of capital. At least a quarter of the value of each share representing an increase in capital subscribed in cash must be paid up on subscription.

The balance shall be paid up in one or several instalments on the dates and at the places fixed by the board of directors within a maximum period of five years.

Requests for payment must be posted at least one month before the date fixed for payment, the post mark shall be sufficient evidence.

The letters shall be addressed to the shareholders at such places indicated by them in the subscription forms; only those changes of address notified to the company by registered letter within a form for the acknowledgement of receipt shall be taken into account.

Art. 13. Failure to pay up. Any call with a view to paying up all or part of the shares which is not effected within the time limit stipulated in Article 12 shall make the shareholder in question liable to pay interest at the rate of nine per cent (9%) per annum from the due date until payment in full, without prejudice to other damages and interest, and this automatically, without there being any need for any judicial or extrajudicial measure or any other notice.

Moreover, the company may sell the shares to other shareholders who have paid up their shares at the expense and liability of the defaulting shareholder.

Art. 14. Liability in the case of transfer of shares which have not been paid up in full. The transferor and transferee of shares which have not been paid up in full shall be jointly and severally liable for the amount not paid up.

Art. 15. Indivisibility of share. The company shall recognize only one holder per share. In the event of a share belonging to several persons or if it is the subject of usufruct or if it has been pledged, the company shall have the right to suspend the exercise of rights pertaining thereto until one person only is designated as being, vis-à-vis the company, the holder of these rights.

Art. 16. Transmission of the rights and obligations attaching to the share - Binding effect. The rights and obligations attaching to the shares shall follow the share into the hands of the possessor. Possession of a share automatically entails the holder's being bound by the statutes of the company and by the decisions of the general meetings.

Title II.- Bonds

Art. 17. Bonds. The company may, under the conditions laid down by the law and in particular those laid down in Articles 79 to 98 of the Law on commercial companies, issue bonds representing sums borrowed by the company and assign, by way of securities for these bonds, all the collateral it may deem necessary.

Title III.- Administration of the company

Art. 18. The board of directors. The company shall be managed by a board of directors comprising not less than three and not more than twelve members.

The board members may, but need not be shareholders.

Legal persons may form part of the board of directors. They shall be represented at meetings of the board by a duly authorized agent.

Art. 19. Appointment of board members. Board members shall be elected by the ordinary general meeting.

Art. 20. Terms of office of board members - Renewal - Replacement. The term of office of elected board members is five years, whereby a year is understood as the interval elapsing between two consecutive annual ordinary general meetings.

If, for whatever reason, the post of board member falls vacant, it may be filled provisionally in compliance with the legal procedure in force at the material time and the general meeting shall elect a definitive replacement at its next meeting.

A board member who is appointed to replace another shall only serve out the remainder of the term of office of the board member whom he replaces.

They may always be re-elected.

Art. 21. The Bureau of the board of directors. The board of directors may elect a president and a vice-president from amongst its members for a period which may be as long as their term of office as member of the board. It may appoint a secretary from amongst its members or outside the board.

Art. 22. Meetings and resolutions of the board of directors. The board of directors shall meet when convened by the president, or, in his absence, by two board members.

The meetings shall be held at the place, at the date and at the time specified in the notice of meeting; they may be held abroad.

The board of directors may proceed validly and decide only if the majority of its members in office are present or represented; a board member may appoint another director of his choice a proxy.

In case of urgency the directors may express their vote on the items of the agenda by simple letter or telegram.

Decisions are taken by majority; in the event of a split vote, the president shall have the casting vote.

Art. 23. Minutes of meetings of the board of directors. The resolutions of the board shall be recorded in minutes.

The minutes of the meetings of the board shall be signed by the members present at the meetings.

Copies or extracts of those minutes which are to be produced in legal proceedings or elsewhere shall be signed by the president or two board members.

Art. 24. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the widest powers to conduct the affairs of the company and effect such measures of disposal and administration which fall within the company objects.

Any matter which is not expressly reserved to the general meeting, the general council, the management committee or the president of the board of directors, by law or by the statutes, shall be within the powers of the board.

In particular - and the following list is not exhaustive - it may buy, sell, exchange, acquire and alienate all movable property and rights, acquire, construct or take on lease, even for more than nine years, such immovable property or properties as is necessary for the services of the company, and, if need be, alienate the immovable property or properties, lend or borrow short or long term, with or without security; assume any surety commitments, grant and accept all mortgages or other security without «clause de voie parée» [clause enabling the object mortgaged or pledged to be sold without observing the legal formalities]; grant release, renouncing all real rights, liens, mortgages and settlements, from all entries, transcriptions, mentions, distraints and oppositions, without it being necessary to justify any payment; release the mortgage registrar from making entries of his own motion; grant all priorities or mortgages and liens; transfer all ranks of entry; make all payments, even payments not being ordinary payments in connection with administration; give remission of all debts; reach terms and compromises with regard to any interest of the company; grant extension of all jurisdiction; forego avenues of redress or acquired prescriptive rights.

Art. 25. Executive committee. The board of directors may appoint for a time which may be equal to its term of office an executive committee consisting of three members.

The president of the board of directors shall be, ex-officio, president of the executive committee.

The committee may, by unanimous vote, decide on all participations to be effected and on the transfer of all securities. The president of the board of directors shall carry out the decisions of the executive committee.

Art. 26. The president and vice-president of the board of directors and the general managers.

Meetings of the board of directors shall be chaired by the board member appointed by the board as managing director (adminis-trateur-délégué) acting as president of the board; in his absence they shall be chaired by the vice-president or a board member appointed by the board.

The company shall be validly bound, vis-à-vis third parties, as regards ordinary operations, by the signature of the president of the board of directors without prejudice to any special authority given to third parties.

Ordinary operations shall be those deemed to be such according to usage and custom which fall within the object of the company and in particular the following operations:

- representing the company vis-à-vis third parties and all authorities;
- appointing and dismissing all servants and employees of the company, determining their powers, fixing their salaries, wages, commissions, bonuses, and their terms of appointment or retirement;
- fulfilling all the formalities in order for the company to comply with the laws of the countries in which it might operate, appoint all responsible servants;
- subscribe, endorse, accept and discharge all commercial bills;
- authorize all acquisitions, all withdrawals, transfers, alienations of annuities, valuables, claims and all rights in movable property whatever;
- grant or accept, transfer or rescind all leases or rentals;
- exercise all judicial actions, both as plaintiff and as defendant, and appoint agents to that end;
- authorize all agreements, settlements, compromises, acquiescences and discontinuances, all releases of entries, garnishments, oppositions and other rights before or after payment.

The board of directors may appoint one or more general managers and determine their powers.

Art. 27. Company agents. The board of directors may delegate powers in respect of the day-to-day management to the board members or third parties, who need not necessarily be shareholders in the company, subject to the provisions of Article sixty of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The board of directors may also confer any special mandates by power of attorney made by authentic act or under private signatures.

Title IV.- Supervisory commissioners and auditors

Art. 28. Appointments, replacement and duration of term of office of supervisory commissioners and auditors. The general meeting shall appoint one or more commissioners or auditors, who may not be members of the company, to exercise supervision of the company.

Their term of office shall be three years; they may be re-elected. The general meeting may dismiss them at any time.

The general meeting shall fix their remuneration.

If the number of commissioners or auditors is reduced, by death or otherwise, by more than half, the board of directors must immediately call a general meeting to effect replacement of the missing commissioners or auditors.

Art. 29. Role of supervisory commissioners and auditors. The commissioners and auditors shall have an unlimited right of supervision and inspection with regard to all the operations of the company. They may have cognizance, without travelling, of the books, correspondence, the minutes and generally of all the records of the company.

They shall be given each six months by the administration a return summarizing the asset and liability situation. The commissioners and auditors must submit to the general meeting their findings together with such proposals as they think fit and inform it of the way in which they checked the inventories.

Their liability, in so far as it is derived from their duties of supervision and inspection, shall be determined in accordance with the same rules as the liability of board members.

Art. 30. Assistance by an expert. The commissioners and auditors may be assisted by an expert with a view to verifying the books and accounts of the company.

The expert must be approved by the company. Failing approval, the President of the Tribunal de Commerce [Commercial Court] shall select the expert at the request of the commissioners which shall be notified by summons to the company. Its decision shall not have to be served on the company and shall not be subject to appeal.

Title V.- General meeting

Art. 31. Extraordinary general meeting. 1. The extraordinary general meeting, deliberating as described hereinafter, may amend any of the provisions of the statutes. Nevertheless, a change in the nationality of the company and an increase in the commitments of the shareholders may be decided only with the unanimous agreement of the shareholders and bondholders.

2. Notwithstanding any clause to the contrary in the act of incorporation, any shareholder may take part in the deliberations with a number of votes equal to the shares which he possesses without limitation.

3. The general meeting shall deliberate validly only if at least half the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the statutes and, where applicable, the wording of such amendments as affect the objects or the form of the company. If the first of those conditions is not fulfilled, a new meeting may be convened in accordance with the provisions of the statutes by advertisements placed twice at least fifteen day's interval and fifteen days before the meeting in the Mémorial [official gazette] and in two Luxembourg papers. That notice of meeting shall set out the agenda and indicate the date and the outcome of the preceding meeting. The second meeting shall deliberate validly no matter what portion of the capital is represented at the two meetings. In order to be valid, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

4. Except in the event of merger, demerger and like operations, amendments affecting the objects or the form of the company must be approved by the general meeting of bondholders. That meeting shall deliberate validly only if at least half the securities in circulation is represented and the agenda indicates the proposed amendments. If the first of those conditions is not fulfilled a new meeting may be called on the terms set out in the preceding paragraph. At that second meeting bondholders who are not present and not represented shall be deemed to be present and voting for the proposals of the board of directors. However, the following conditions must be met on pain of nullity:

- a) the notice of meeting must reproduce the agenda for the first meeting, indicating the date and outcome thereof;
- b) it must specify the proposals of the board of directors with regard to each of the items on that agenda, indicating the amendments proposed;
- c) it must contain a warning to bondholders that their absence from the general meeting will be deemed to constitute approval of the proposals of the board of directors.

At both meetings resolutions shall be validly passed if they are adopted by two thirds of the voice.

Where there are several categories of shares and the discussions of the general meeting are liable to amend their respective rights, in order to be valid the deliberation must satisfy for each category the conditions as regards attendance and voting majority laid down in the preceding paragraphs.

6. Any increase and any reduction in the company's capital may be decided only under the conditions set out in paragraph 3 of this article. The reduction in the company's capital must be carried out in accordance with the provisions of Article 69 of the Law on companies. Where the general meeting is called upon to decide on a reduction in the company's capital, the notices of meeting shall indicate the manner in which the proposed reduction will be carried out.

Art. 32. Ordinary general meetings, Annual general meetings. 1. The ordinary annual general meetings shall discuss all questions not involving amendments to the statutes.

2. The ordinary general meeting shall be convened at least once a year, when it shall be called the annual general meeting, to approve the operations and accounts of the past financial year, to discharge the board of directors and to elect or replace new board members and new auditors or to arrange for their replacements.

3. The annual general meeting shall be held in the city of Luxembourg, at the place indicated in the notices of meeting of the second Tuesday of June in Luxembourg, at 10 a.m. If that day should be a public holiday the meeting shall be held on the next following working day.

4. The board of directors shall determine the conditions of admission to the meeting.

5. The meeting shall be properly called no matter how many shares are represented at it.

6. Decisions shall be taken by simple majority of the votes of shareholders present or represented.

Art. 33. Right to vote at general meetings, representation of the shareholders and adjournment of general meetings. 1. Each share confers on its holder the right to vote, both at ordinary and extraordinary general meetings, no matter how many shares he may possess or the shareholders of which he represents, subject to no limitation.

2. A shareholder who has given his shares as securities or who has pledged his shares preserve the voting rights attaching to these shares.

3. If the ownership and the usufruct of one or more shares belong to two different persons, they shall be represented at general meetings by one of them or by one single agent. In the case of disagreement, the agent shall be appointed by the President of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg [District Court of and at Luxembourg], dealing with applications for interim relief, at the request of the party which is first to act.

4. Any holder with a voting right may appoint any person, who may be a natural or legal person, shareholder or not, to represent him.

One person may represent several shareholders.

One person may not confer a proxy in respect of all or some of the shares for which he has a voting right in a capacity other than that of a proxy and attend the meeting himself.

5. The exercise of the voting right attaching to shares for which calls have not been made shall be suspended until such payments, regularly called and due for payment, have not been made.

6. The board of directors shall be entitled to adjourn forthwith the ordinary and extraordinary general meetings for four weeks; it must do so at the request of shareholders representing at least one fifth of the company capital.

That adjournment shall annul any decision taken.

The second meeting shall be entitled to decide definitively provided that the conditions relating to quorum and majority laid down in Article 31 are respected in the case of an extraordinary general meeting.

If the ordinary general meeting the adjournment of which has been decided was convened for the same date as an extraordinary general meeting and the latter is inquorate, the adjournment of the former meeting may be postponed to a date which is remote enough to enable the two meetings to be convened once again for the same date; however, the period of adjournment may not exceed six weeks.

Art. 34. Notices convening general meetings, place of meetings and minutes. The board of directors and auditors shall be entitled to convene the general meeting. They shall be under a duty to convene it so that it will be held within a period of one month where shareholders, representing one fifth of the company capital, require them to do so by written request indicating the agenda.

Notices of meeting for any general meeting shall set out the agenda and shall be effected by means of advertisements inserted twice at an interval of at least eight days and eight days before the meeting in the Mémorial [official gazette] and in a Luxembourg newspaper.

Personally addressed letters shall be sent eight days before the meeting to the shareholders in their name, although proof does not have to be adduced of compliance with this formality.

However, in the event of shareholders being convened to attend a second meeting account shall be taken of the provisions of Article 31(3).

If all the shares are registered shares, notices of meeting may be given only by registered letter.

General meetings, even the annual general meeting, may be held in a foreign country whenever circumstances of force majeure arise, which shall be assessed by the board of directors alone.

Ordinary meetings, other than the statutory meeting, may be convened by the board of directors at such place as it shall determine.

Each time all shareholders are present or represented and declare that they have had cognizance of the agenda for discussion, the general meeting may take place without prior convocation.

Title VI.- Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 35. Financial year. The financial year shall commence on the first of January and shall finish on the thirty-first of December.

Art. 36. Annual accounts. Each year the board of directors must draw up an inventory showing the movable and immovable assets of the company and all the debts owed to and by the company, with an annex setting out in summary form all its commitments and the debts of the directors, board managers and auditors of the company.

The board of directors shall prepare the annual accounts in conformity with the law.

Every year, at least one twentieth of the net profit shall be allocated to a reserve; this shall cease to be mandatory when the reserve has reached one tenth of the company capital but shall resume as soon as the reserve no longer amounts to one tenth of the said capital.

The administration shall provide the documents, together with a report of the company's operations, one month before the ordinary general meeting, to the auditors who must draw up a report containing their proposals.

Art. 37. Information of shareholders and third parties. Fifteen days before the general meeting the shareholders may take cognizance at the registered office of:

1. the balance sheet and the profit and loss account;
2. the management report;
3. the list of shareholders who have not paid up their shares and the list of their places of residence;
4. the auditors' report.

The balance sheet and the profit and loss account, together with the management report and the auditors' report, shall be sent to the shareholders personally at the same time as the notice of meeting.

Following the balance sheet, there shall be published the names, forenames, occupations and places of residence of the board members and auditors in office and a table showing the allocation and distribution of the net profit in accordance with the decisions of the general meeting.

Art. 38. Distribution of profits. The net profit shall be allocated to the extent of five per cent to the creation or the accretion of the legal reserve. This shall cease to be obligatory when and as long as the legal reserve comes to ten per cent of the nominal capital.

The general meeting shall decide at its discretion on the allocation of the balance.

Any dividends declared shall be paid at such places and times as the board of directors shall determine. The general meeting may authorize the board of directors to pay dividends in a currency other than the currency in which the balance sheet is denominated and may determine at its discretion the rate of conversion of the dividend into the currency in which the dividend is actually paid.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 39. Dissolution by the general meeting. The company may be dissolved at any time by decision of the general meeting.

Art. 40. Liquidation. Upon the dissolution of the company, the liquidation shall be effected by one or more liquidators, who may be physical or legal persons, appointed by the general meeting, which shall determine their powers and their emoluments.

Art. 41. All shares held by a single party. Where all the shares are held by a single party that shall not automatically result in the dissolution of the company.

Unless the company has been dissolved and the notice of dissolution has been duly published within six months, the single shareholder, after expiry of this period, shall be indefinitely and severally liable with the company for the debts which arose during the period when all the shares were held by him and until the publication of the dissolution, if any.

The company may be dissolved at application of any interested party after the expiry of six months from the time when the number of members of the company fell to one single member. The court may extend that time to twelve months if such an extension is justified by the circumstances. After twelve months have elapsed the company must be dissolved.

Title VIII.- General provision

Art. 42. Questions not settled by the statutes. For all matters not settled in these statutes, the parties shall refer and shall defer to the provisions of the Law of 10 August 1915 on commercial companies and laws amending it and the Law of 31 July 1929 on holding companies.

Subscriptions and amounts paid up

The statutes of the company having thus been adopted, the appearers, as described above, acting in the capacities described, declare that they subscribe the shares to as follows:

- BALASEM GENERAL TRADING COMPANY, prementioned:	180,550 shares
- WESTSTAR HOLDING LIMITED, prementioned:	51,700 shares
- FINANCIAL PARTICIPATION CO, prementioned:	51,700 shares
- Mr Wissam Ezzedine, prementioned:	51,700 shares
- CARNI S.A., prementioned:	51,700 shares
- Mr Issam Shammass, prementioned:	25,850 shares
- SOCIETE DE PROMOTION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT S.A., prementioned:	51,700 shares
- OSTEN MANAGEMENT S.A. prementioned:	51,700 shares
- Ms Leila Janoudi, prementioned:	51,700 shares
- SALSEL CORPORATION, prementioned:	<u>51,700 shares</u>
Total:	620,000 shares

All the shares have been paid up in full by payments in cash so that the sum of 6,200,000.- CHF (six million two hundred thousand Swiss Francs) is, as of now, at the free disposal of the company, as has been proved to the attesting notary, who attests thereto expressly.

Declaration

The attesting notary declares that the conditions required by Article 26 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies have been fulfilled.

Estimate of costs

The amount of costs, expenses, remunerations or charges, in any form whatever, which are due from the company or which it has to bear as a result of these presents, amount to approximately the sum of 1,900,000.- LUF.

Estimate for tax purposes

For the purposes of registration the aforesaid company capital is estimated at the sum of 147,808,000.- LUF.

Transitory dispositions

- 1) Exceptionally the first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on the 31 st of December 1997.
- 2) The ordinary general meeting shall be held for the first time in 1998.

Extraordinary general meeting

And immediately the appearers, as described above, acting in the capacities described, representing the whole of the company capital held an extraordinary general meeting, to which, after observing that the meeting had been duly convened, they unanimously adopted the following resolutions:

1. The number of board members shall be three and the number of auditors one.
2. The following are appointed as members of the board:
 - a) Mister Wissam A. Ezzedine, businessman, residing in Beirut, Lebanon;
 - b) Sheikh Bader Sabah al Salem Al Sabah, businessman, residing in Massila, Koweit;
 - c) Mister Salah Osseiran, businessman, residing in Riyadh, Saudi Arabia.
3. The board of directors is authorised to delegate the daily management (gestion journalière) to a member of the board.
4. The following is appointed as auditor
ERNST & YOUNG S.A., avec siège à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
5. The address of the registered office shall be Luxembourg, 6, rue Zithe.
6. The mandate of the directors and the the statutory auditor shall end at the ordinary general meeting to be held in 2002

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1) WESTSTAR HOLDING LIMITED, avec siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 1996;
- 2) FINANCIAL PARTICIPATION CO, avec siège social à Monrovia, Liberia, ici représentée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 19 décembre 1996;
- 3) Mr Wissam Ezzedine, homme d'affaires, demeurant à Beirut, Liban, représentée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Beirut, le 16 décembre 1996;

4) CARNI S.A., avec siège social à Cologny, Suisse, ici représentée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 19 décembre 1996;

5) Mr Issam Shammam, homme d'affaires, demeurant à Rabiya, Liban représenté par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 1996;

6) SOCIETE DE PROMOTION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève et Bruxelles, les 16 et 18 décembre 1996;

7) OSTEN MANAGEMENT S.A., avec siège social à Panama, ici représentée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 16 décembre 1996;

8) Ms Leila Janoudi, demeurant à Cairo, Egypt, représentée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Cairo, le 17 décembre 1996;

9) BALASEM GENERAL TRADING COMPANY, avec siège social à Safat, Kuwait, ici représentée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Koweït, le 24 décembre 1996;

10) SALSEL CORPORATION LIMITED, avec siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à British Virgin Islands, le 16 décembre 1996,

lesquels comparant, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Formation - Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital - Actions

Art. 1^{er}. Formation de la société. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées ou de celles qui pourront être créées par la suite, une société anonyme holding soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment à la loi sur les sociétés du 10 août 1915 et ses modifications et à la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières.

Art. 2. Dénomination. La société prend la dénomination de SOBARA HOLDING S.A.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les formes requises pour les modifications des statuts.

Art. 5. Objet. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de 6.200.000,- CHF (six millions deux cent mille francs suisses), représenté par 620.000 (six cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de 10,- CHF (dix francs suisses) chacune, intégralement libérées dès la souscription.

Le capital autorisé est fixé à un total de 10.000.000,- CHF (dix millions de francs suisses), représenté par 1.000.000 (un million) actions d'une valeur nominale de 10,- CHF (dix francs suisses) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication des présents statuts, d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme

le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être représentées par des titres unitaires ou par des titres groupant plusieurs actions.

Art. 7. Nature des actions. Les actions sont et demeureront nominatives.

La société est obligée de tenir le registre des actionnaires prévu par la loi.

Art. 8. Droits attachés à l'action. L'action, à quelque catégorie qu'elle appartienne, donne droit à son titulaire, dans la propriété de l'actif social et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle lui confère notamment le droit au dividende, le droit au remboursement du montant nominal de l'action lors du partage de l'actif social en cas de liquidation, le droit de participer aux délibérations et aux votes dans les assemblées générales, le droit de céder son titre et, sauf décision contraire, le droit de préférence à la souscription des augmentations de capital.

Les actionnaires, leurs héritiers, représentants ou créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration, ils ne peuvent non plus demander le partage ou licitation des biens sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Art. 9. Limitation des obligations de l'actionnaire. L'actionnaire n'est responsable du passif de la société que jusqu'à concurrence du montant de ses actions. Aucune assemblée générale ne peut décider d'augmenter ses obligations initiales.

Art. 10. Cession des actions. 1. Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession à un conjoint ou à un descendant, les cessions d'actions à des tiers sont soumises à un droit de préemption des actionnaires.

2. Pour permettre à des coactionnaires d'exercer leur droit de préemption le cédant notifie à la société le projet de cession en indiquant les nom, prénom et domicile du cessionnaire envisagé, le nombre d'actions dont la cession est projetée et le prix convenu avec celui-ci.

3. Dès réception de cette notification, le conseil d'administration informe les coactionnaires du cédant, du nombre d'actions à céder et du prix de la cession projetée.

Il demande à chacun d'eux de notifier à la société dans les trente jours le nombre d'actions qu'il est disposé à acquérir, s'il accepte quant à lui le prix proposé et, le cas échéant, s'il accepte par avance le résultat d'une expertise à intervenir. Dans le silence de la réponse au sujet du prix, l'actionnaire est réputé accepter le prix proposé par le cédant.

Passé le délai de trente jours visé à l'alinéa qui précède, le conseil d'administration compare les propositions d'achat reçues d'actionnaires avec l'offre du cédant.

Les actions à céder sont réparties entre les candidats acquéreurs, au prorata et dans la limite de leur demande, le reliquat, s'il en existe étant attribué dans la même limite et successivement s'il y a lieu, à l'actionnaire ou aux actionnaires ayant demandé à acquérir le plus grand nombre d'actions.

Si les coactionnaires n'offrent pas d'acquérir la totalité des actions dont la cession est projetée ou s'ils n'exercent pas leur droit de préemption, la cession initialement projetée peut intervenir, sous condition toutefois que le candidat cessionnaire obtiendra l'agrément du conseil d'administration, lequel ne pourra être refusé que pour de justes motifs. Le conseil d'administration statuera dans les plus courts délais et au plus tard dans un délai de 60 jours à partir de l'expiration des délais endéans lesquels les actionnaires peuvent exercer leur droit de préemption.

Le résultat de la consultation des actionnaires est notifié au cédant avec l'indication du nom du ou des candidats cessionnaires. Le cas échéant, cette notification fait état du désaccord sur le prix du projet initial et de la nécessité de fixer un nouveau prix commun à toutes les parties. Le conseil peut impartir aux parties un délai qui ne peut être inférieur à dix jours, pour lui notifier, soit le nouveau prix sur lequel elles se sont mises d'accord, soit le nom de l'expert désigné chargé de déterminer le prix.

A défaut d'accord sur la désignation de l'expert, celui-ci sera désigné par ordonnance du juge des référés à Luxembourg à la requête du cédant, les actionnaires ayant fait connaître leur désir d'exercer leur préemption et la société étant dûment appelée.

4. L'achat des actions préemptées doit intervenir obligatoirement dans un délai de six mois à compter de la notification à la société du projet de cession. Toutefois, à la demande du cédant ou des candidats cessionnaires ce délai peut être prolongé par décision du conseil d'administration et à son appréciation s'il appert que les opérations d'expertise ne permettent pas de respecter le délai de six mois.

Pour l'application des dispositions qui précèdent, la société doit constater, avant l'expiration du délai éventuellement prolongé visé à l'alinéa qui précède, l'acceptation de la cession et de l'acquisition de la totalité des actions concernées soit au prix convenu dans le projet initial de cession, soit à tout autre prix amiablement convenu entre toutes les parties, soit au prix fixé par l'expert désigné, ainsi que la consignation des fonds correspondants.

A défaut d'une telle constatation, le projet initial de cession peut intervenir sous condition toutefois que le candidat cessionnaire obtiendra l'agrément du conseil d'administration dans les conditions arrêtées ci-dessus.

5. L'expert désigné notifie son rapport à la société dès achèvement de sa mission, puis la société notifie aux parties une copie conforme de ce rapport. Cédant et candidats cessionnaires, dans un délai de vingt jours à compter de cette dernière notification, font connaître à la société s'ils acceptent le prix fixé. Le défaut de réponse vaut acceptation.

Si un candidat cessionnaire n'accepte pas le prix fixé par l'expert, le projet de cession initial peut intervenir si les actions concernées ne peuvent être rachetées par un ou plusieurs des autres candidats cessionnaires dans la limite ou non de leur demande avant l'expiration du délai de six mois éventuellement prolongé visé au paragraphe 4 ci-dessus.

Le cédant, quant à lui, s'il refuse le prix fixé par l'expert est réputé renoncer purement et simplement à toute cession et rester par conséquent titulaire des actions concernées.

Les dispositions des deux alinéas qui précèdent sont inapplicables si cédants et candidats cessionnaires ont, par avance, déclaré qu'ils accepteraient le résultat de l'expertise à intervenir.

Les frais et honoraires d'expertise sont avancés par le cédant et resteront à la charge, moitié du cédant, moitié du ou des cessionnaires au prorata des actions acquises.

6. En vue de régulariser le transfert, le conseil d'administration invite, huit jours à l'avance, le ou les acquéreurs à consigner le prix entre les mains d'un notaire ou d'une banque et à justifier de cette consignation. A défaut de consignation dans ce délai, un ou plusieurs des autres candidats cessionnaires peuvent se porter acquéreurs et sont obligés dans ce cas de consigner les fonds correspondants, le tout de telle sorte que le rachat de la totalité des actions concernées puisse intervenir dans le délai de six mois éventuellement prolongé visé au paragraphe 4 ci-dessus.

7. Les notifications, significations et demandes prévues aux paragraphes 1 à 6 ci-dessus sont valablement faites, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au domicile des actionnaires figurant au registre des actions tenu par la société.

Art. 11. Augmentation et diminution du capital. Le capital peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

En cas d'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, ces actions sont offertes par préférence aux propriétaires des actions existant au jour de l'émission au prorata du nombre des titres appartenant à chacun d'eux sauf limitation ou suppression temporaire; dans la mesure où il subsistera, le droit de préférence s'exercera dans un délai fixé par le conseil d'administration et qui ne pourra être inférieur à trente jours.

Art. 12. Libération des augmentations de capital. Le quart au moins de la valeur de chaque action représentant une augmentation de capital souscrite en numéraire doit être libéré lors de la souscription.

Le solde sera libéré en une ou plusieurs fois aux dates et lieux fixés par le conseil d'administration et ce dans un délai maximum de cinq ans.

Les demandes de paiement devront être déposées à la poste un mois au moins avant la date prévue pour le paiement; le cachet de la poste fera foi.

Les lettres seront adressées aux actionnaires aux lieux indiqués par ceux-ci dans les bulletins de souscription; il ne sera tenu compte que des changements d'adresse communiquées à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 13. Défaut de libération. Tout versement en vue de libérer tout ou partie des actions qui n'est pas effectué dans le délai prévu à l'article 12 entraîne à la charge de l'actionnaire défaillant un intérêt au taux de neuf pour cent (9 %) l'an à dater du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement sans préjudice d'autres dommages et intérêts et ce d'office et sans qu'il n'y ait lieu à aucune mesure judiciaire ou extrajudiciaire ni à mise en demeure.

D'autre part, la société peut vendre les actions aux autres actionnaires qui ont libéré leurs actions à la responsabilité de l'actionnaire défaillant.

Art. 14. Responsabilité en cas de cession d'actions non entièrement libérées. Le cédant et le cessionnaire des actions non entièrement libérées sont solidairement responsables du montant non libéré des actions.

Art. 15. Indivisibilité de l'action. La société ne reconnaît qu'un titulaire par action. Si l'action appartient à plusieurs personnes ou si elle est grevée d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 16. Transmission des droits et obligations attachés à l'action - adhésion. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions des assemblées générales.

Titre II.- Obligations

Art. 17. Obligations. La société peut, dans les conditions prévues par la loi et notamment celles prévues aux articles 79 à 98 de la loi concernant les sociétés commerciales, émettre des obligations en - représentation des sommes qu'elle emprunte et affecter à la garantie de ces obligations toutes les surtétés qu'elle juge nécessaires.

Titre III.- Administration de la société

Art. 18. Le conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Les administrateurs peuvent être pris par les actionnaires ou en dehors d'eux.

Les personnes morales peuvent faire partie du conseil d'administration. Elles sont représentées aux délibérations du conseil par un mandataire dûment habilité.

Art. 19. Désignation des administrateurs. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale ordinaire.

Art. 20. Durée des fonctions des administrateurs - renouvellement - remplacement. La durée des fonctions des administrateurs élus est de cinq années, chaque année s'entendant de l'intervalle compris entre deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives.

Si, pour une raison quelconque, un poste d'administrateur devient vacant, il est pourvu au remplacement par une décision commune des membres restants et l'assemblée procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir pour l'achèvement du mandat de son prédécesseur.

Ils sont toujours rééligibles.

Art. 21. Bureau du conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président pour une durée pouvant atteindre celle de leur mandat d'administrateur.

Il désigne un secrétaire choisi parmi ses membres ou hors du conseil.

Art. 22. Réunions et délibérations du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation; elles peuvent être tenues à l'étranger.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs est admis. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs autres.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre ou télégramme.

Les décisions sont prises à la majorité. en cas de partage la voix du président est prépondérante.

Art. 23. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 24. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, au conseil général, au comité de gestion ou au président du conseil d'administration par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il peut notamment et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, acheter, vendre, échanger, acquérir et aliéner tous biens meubles et droits, acquérir, construire ou prendre à bail, même pour plus de neuf ans, le ou les immeubles nécessaires aux services de la société et aliéner ce ou ces immeubles s'il échet, prêter ou emprunter à court ou à long terme avec - ou sans garantie; assumer tous engagements de caution; consentir et accepter toutes garanties hypothécaires ou autres avec ou sans clause de voie parée; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Art. 25. Comité exécutif. Le conseil d'administration peut désigner, pour une durée qui peut être égale à celle de son mandat, un comité exécutif composé de trois membres.

Le président du conseil d'administration est d'office président du comité exécutif.

Le comité peut, à l'unanimité, décider de toutes participations à prendre et de la cession de tous titres.

Le président du conseil d'administration exécute les décisions du comité exécutif.

Art. 26. Le président et le vice-président du conseil d'administration et les directeurs généraux. L'administrateur-délégué ayant le titre de président du conseil d'administration préside les séances du conseil; en son absence elles sont présidées par le vice-président ou l'administrateur désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée, pour les opérations courantes, par la signature du président du conseil d'administration, sans préjudice des délégations spéciales susceptibles d'être données à des tierces personnes.

Sont considérées opérations courantes celles considérées comme courantes par les us et coutumes et rentrant dans l'objet social et notamment les opérations suivantes:

- représenter la société vis à vis des tiers et de toutes administrations;
- nommer, révoquer tous les agents et employés de la société, déterminer leurs pouvoirs, fixer leurs traitements, salaires, remises, gratifications, ainsi que les autres conditions de leur admission et de leur retraite;
- remplir toutes les formalités pour soumettre la société aux lois des pays dans lesquels elle pourrait opérer, nommer tous agents responsables;
- souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce;
- autoriser toutes acquisitions, tous retraits, transferts, aliénations de rentes, valeurs, créances et tous droits mobiliers quelconques;
- consentir ou accepter, céder ou résilier tous baux ou locations;
- exercer toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et désigner tous mandataires à cet effet;
- autoriser tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 27. Mandataires sociaux. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article soixante de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous signatures privées.

Titre IV.- Commissaires de surveillance et réviseurs d'entreprises

Art. 28. Désignation, remplacement et durée du mandat des commissaires et des réviseurs d'entreprises. L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pour exercer une surveillance sur la société.

Leur mandat est de trois ans, ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment.

L'assemblée fixe leur rémunération.

Si le nombre des commissaires ou des réviseurs d'entreprise est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des commissaires ou réviseurs d'entreprise manquants.

Art. 29. Mission des commissaires de surveillance et des réviseurs d'entreprises. Les commissaires et les réviseurs d'entreprises ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

Il leur est remis chaque semestre, par l'administration un état résumant la situation active et passive. Les commissaires et les réviseurs d'entreprise doivent soumettre à l'assemblée générale le résultat de leur mission avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Leur responsabilité, en tant qu'elle dérive de leurs devoirs de surveillance et de contrôle, est déterminée d'après les mêmes règles que la responsabilité des administrateurs.

Art. 30. Assistance par un expert. Les commissaires peuvent se faire assister par un expert en vue de procéder à la vérification des livres et comptes de la société.

L'expert doit être agréé par la société. A défaut d'agrément, le président du Tribunal de commerce sur requête des commissaires, signifiée avec assignation à la société, fait choix de l'expert. Sa décision ne doit pas être signifiée à la société et n'est pas susceptible de recours.

Titre V.- Assemblées générales

Art. 31. Assemblée générale extraordinaire. 1. L'assemblée générale, délibérant comme il est dit ci-après, peut modifier les statuts dans toutes les dispositions. Néanmoins le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

2. Tout actionnaire peut non-obstant toute clause contraire de l'acte de société, prendre part aux délibérations avec un nombre de voix égal aux actions qu'il possède sans limitation.

3. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires par des annonces insérées deux fois à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté dans les deux assemblées. Les résolutions pour être valables devront réunir les 2/3 au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

4. Sauf en cas de fusion, de scission ou d'opérations y assimilées, les modifications touchant à l'objet ou à la forme de la société doivent être approuvées par l'assemblée générale des obligataires. Cette assemblée ne délibère valablement que si la moitié au moins des titres en circulation est représentée et que si l'ordre du jour indique les modifications proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les conditions prévues au paragraphe précédent. Dans la seconde assemblée les obligataires non présents et non représentés seront considérés comme présents et comme votant les propositions du conseil d'administration.

Il faudra toutefois sous peine de nullité:

a) que l'avis de convocation reproduise l'ordre du jour de la première assemblée en indiquant la date et le résultat de celle-ci;

b) qu'il spécifie les propositions du conseil d'administration sur chacun des objets figurant à cet ordre du jour en indiquant les modifications proposées;

c) qu'il contienne l'avertissement aux obligataires que leur non-présence à l'assemblée générale vaudra adhésion aux propositions du conseil d'administration.

Dans les deux assemblées les résolutions sont valablement prises si elles sont adoptées par les 2/3 des voix.

5. Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions et que la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité requises par les alinéas précédents.

Toute augmentation ainsi que toute réduction de capital social ne peuvent être décidées que dans les conditions de l'alinéa 3 du présent article et doivent être effectuées conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés. Lorsque l'assemblée générale est appelée à se prononcer sur une réduction du capital social, les convocations indiquent la manière dont la réduction proposée sera opérée.

Art. 32. Assemblées générales ordinaires, Assemblée générale ordinaire annuelle. 1. Les assemblées générales ordinaires délibèrent sur toutes questions ne concernant pas la modification des statuts.

2. L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, elle est dite alors annuelle, pour statuer sur les opérations et les comptes de l'exercice écoulé, sur le quitus à accorder au Conseil d'administration et pour élire ou remplacer les nouveaux administrateurs et les nouveaux commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprise ou pour pourvoir à leur remplacement.

3. L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

4. Le conseil d'administration détermine les conditions d'admission à l'assemblée.

5. L'assemblée est régulièrement tenue quel que soit le nombre d'actions qui y sont représentées.

6. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 33. Droit de vote aux assemblées générales, représentation des actionnaires et prorogations des assemblées générales. 1. Chaque action donne droit à une voix à son titulaire tant aux assemblées générales ordinaires qu'extraordinaires, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède ou dont il représente les titulaires et ce sans limitation.

2. L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement ou en gage conserve le droit de vote de ces mêmes actions.

3. Si la nue-propriété et l'usufruit d'une ou de plusieurs actions appartient à deux personnes différentes, elles seront représentées aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référés à la demande de la partie la plus diligente.

4. Tout titulaire du droit de vote peut donner mandat à toute personne, physique ou morale, actionnaire ou non, pour le représenter.

Une même personne peut représenter plusieurs actionnaires.

Une même personne ne peut donner mandat pour tout ou partie des actions dont elle est titulaire du droit de vote à un titre autre que celui de mandataire et assister elle-même à l'assemblée.

5. L'exercice du droit de vote afférent aux actions sur lesquelles les versements n'ont pas été opérés sera suspendu aussi longtemps que ces versements, régulièrement appelés et exigibles, n'auront pas été effectués.

6. Le conseil d'administration a le droit de proroger, séance tenante les assemblées générales ordinaires et extraordinaires à quatre semaines; il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social.

Cette prorogation annule toute décision prise.

La seconde assemblée a le droit de statuer définitivement pourvu que les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 31 soient respectées s'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire.

Si l'assemblée générale ordinaire dont la prorogation est décidée a été convoquée pour le même jour qu'une assemblée générale extraordinaire et que cette dernière ne réunisse pas le quorum, la prorogation de la première assemblée pourra être reculée à une date suffisamment éloignée pour qu'il soit possible de convoquer les deux assemblées de nouveau le même jour, sans que toutefois le délai de prorogation ne puisse dépasser six semaines.

Art. 34. Convocations des assemblées générales, lieu des réunions et procès-verbaux. Le conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsque les actionnaires, représentant le cinquième du capital social, les en requerront par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Toutefois, en cas de convocation à une seconde assemblée, il sera tenu compte des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 31.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Des assemblées ordinaires, autres que l'assemblée statutaire, pourront être convoquées par le conseil d'administration au lieu déterminé par lui.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Titre VI.- Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 35. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 36. Comptes annuels. Chaque année, l'administration doit dresser un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs, commissaires et réviseurs de la société.

L'administration établit les comptes annuels, conformément à la loi.

Il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

L'administration remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la société, un mois avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires et réviseur d'entreprise, qui doivent faire un rapport contenant leurs propositions.

Art. 37. Information des actionnaires et des tiers. Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social:

1. du bilan et du compte de profits et pertes;
2. du rapport de gestion;
3. de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions et celle de leur domicile;
4. du rapport des commissaires et des réviseurs d'entreprise.

Le bilan et le compte de pertes et profits, de même que le rapport des commissaires et des réviseurs d'entreprise, sont adressés aux actionnaires en nom, en même temps que la convocation.

A la suite du bilan sont publiés les noms, prénoms, professions et domiciles des administrateurs, commissaires et réviseurs d'entreprises en fonction, ainsi qu'un tableau indiquant l'emploi et la répartition des bénéfices nets conformément aux décisions de l'assemblée générale.

Art. 38. Répartition des bénéfices. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 39. Dissolution par l'assemblée générale. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Art. 40. Liquidation. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 41. Réunion de toutes les actions en une même main. La réunion de toutes les actions dans une main n'entraîne pas automatiquement la dissolution de la société.

A moins que la société n'ait été dissoute et que sa dissolution n'ait été publiée régulièrement dans un délai de six mois, l'actionnaire unique, après l'expiration de ce délai, répond indéfiniment et solidairement avec la société des dettes nées dans la période où toutes les actions ont été réunies entre ses mains et jusqu'à la publication de la dissolution, si elle a lieu.

La dissolution peut être prononcée sur demande de tout intéressé, lorsque six mois se sont écoulés depuis l'époque où le nombre des associés a été réduit à un seul. Le juge peut porter ce délai à douze mois, si les circonstances justifient une telle prorogation. Après l'expiration d'un délai de douze mois, la dissolution doit être prononcée.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 42. Questions non réglées par les statuts. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, préqualifiés, agissant ès dites qualités, déclarent souscrire les actions comme suit:

- BALASEM GENERAL TRADING COMPANY, préqualifiée:	180.550 actions
- WESTSTAR HOLDING LIMITED, préqualifiée:	51.700 actions
- FINANCIAL PARTICIPATION CO, préqualifiée:	51.700 actions
- Mr Wissam Ezzedine, préqualifié:	51.700 actions
- CARNI S.A., préqualifiée:	51.700 actions
- Mr Issam Shammis, préqualifié:	25.850 actions
- SOCIETE DE PROMOTION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT S.A., préqualifiée:	51.700 actions
- OSTEN MANAGEMENT S.A., préqualifiée:	51.700 actions
- Ms Leila Janoudi, préqualifiée:	51.700 actions
- SALSEL CORPORATION, préqualifiée:	51.700 actions
Total:	620.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 6.200.000,- CHF (six millions deux cent mille francs suisses) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.900.000,- LUF.

Evaluation pro fisco

Pour les besoins de l'enregistrement le susdit capital social est estimé à la somme de 147.808.000,- LUF.

Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1997.
- 2) L'assemblée générale ordinaire se réunira pour la première fois en 1998.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, agissant ès dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Wissam A. Ezzedine, homme d'affaires, demeurant à Beyrouth - Liban;
 - b) Sheikh Bader Sabah Al Salem Al Sabah, homme d'affaires, demeurant à Massila, Koweït, Président;
 - c) Monsieur Salah Osseiran, homme d'affaires, demeurant à Riyadh, Arabie Saoudite.
- 3) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un membre du conseil d'administration.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
- 5) L'adresse du siège social est fixée à Luxembourg, 6, rue Zithe.
- 6) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wildgen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 janvier 1997, vol. 401, fol. 24, case 7. – Reçu 1.478.080 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 1997.

E. Schroeder.

(04472/228/1024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1997.

SEMS INTERNATIONALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 30.428.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SEMS INTERNATIONALE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 30.428, constituée suivant acte reçu en date du 20 avril 1989, publié au Mémorial C, numéro 252 du 11 septembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 6 février 1991, publié au Mémorial C, numéro 284 du 24 juillet 1991;
- en date du 4 mars 1991, publié au Mémorial C, numéro 322 du 26 août 1991;
- en date du 14 mars 1991, publié au Mémorial C, numéro 336 du 11 septembre 1991;
- en date du 4 avril 1991, publié au Mémorial C, numéro 360 du 3 octobre 1991;
- en date du 24 février 1992, publié au Mémorial C, numéro 334 du 4 août 1992;
- en date du 9 avril 1992, publié au Mémorial C, numéro 398 du 14 septembre 1992;
- en date du 15 mai 1992, publié au Mémorial C, numéro 442 du 3 octobre 1992;
- en date du 17 mai 1993, publié au Mémorial C, numéro 381 du 21 août 1993;
- en date du 24 mai 1993, publié au Mémorial C, numéro 387 du 25 août 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, employé privé, demeurant à Torgny (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Madame le président expose et l'assemblée constate:

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de BEF 108.221.000,-, pour le porter de son montant actuel de BEF 91.779.000,- à BEF 200.000.000,-, par la création et l'émission de 108.221 actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des 108.221 actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de BEF 108.221.000,- (cent huit millions deux cent vingt et un mille francs belges), pour le porter de son montant actuel de BEF 91.779.000,- (quatre-vingt-onze millions sept cent soixante-dix mille francs belges) à BEF 200.000.000,- (deux cents millions de francs belges), par la création et l'émission de 108.221 (cent huit mille deux cent vingt et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles FINSERVICE (BAHAMAS) LIMITED, société de droit des Bahamas, ayant son siège social à Nassau, Shirley Street 75 (Bahamas).

Souscription – Libération

Ensuite FINSERVICE (BAHAMAS) LIMITED, prédésignée, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, prénommée;

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les 108.221 (cent huit mille deux cent vingt et une) actions nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de LUF 108.221.000,- (cent huit millions deux cent vingt et un mille francs luxembourgeois), existant à son profit et à charge de la société anonyme holding SEMS INTERNATIONALE HOLDING S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites au présent rapport, nous d'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport de LUF cent huit millions deux cent vingt et un mille (108.221.000,-), qui correspond aux cent huit mille deux cent vingt et une (108.221) actions de valeur nominale LUF 1.000,- à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à BEF 200.000.000,- (deux cents millions de francs belges), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société. Les actions sont librement cessibles aux actionnaires. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les 60 jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million deux cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.
Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, H. Janssen, J.-J. Wagner.
Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 95S, fol. 93, case 9. – Reçu 182.210 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 1997. *C. Hellinckx.*

(04409/215/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1997.

SEMS INTERNATIONALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 30.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1997.

Pour le notaire
Signature

(04410/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1997.

STUDIO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.
R. C. Luxembourg B 32.280.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1997, vol. 488, fol. 103, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Signature.

(04421/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1997.

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.988.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *13 mai 1997* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires;
5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés;
6. Divers.

I (01762/005/17)

Le Conseil d'Administration.

OMEGA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.101.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on *May 15, 1997* at 10.00 a.m. at the registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the balance sheet, profit and loss accounts as of December 31, 1996 and allocation of net profits;
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor for the financial year ended December 31, 1996;
4. Action on nomination for the election of the Directors and the Auditor for the ensuing year;
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (01870/805/20)

By order of the Board of Directors.

SOCIETE ANONYME ARES.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 10.643.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 mai 1997 à 11.00 heures au siège social à Rodange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et attestation du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996 et affectation du résultat;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Nomination statutaire;
5. Nomination d'un réviseur d'entreprises;
6. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'art. 27 des statuts.

Les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société six jours francs au moins avant la réunion, de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'Assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la réunion, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des Etablissements suivants:

au Luxembourg:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.,
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.,
BANQUE & CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

en Belgique:

BANQUE BRUXELLES LAMBERT à Bruxelles, ses sièges, succursales et agences en Belgique,
GENERALE DE BANQUE S.A. à Bruxelles, ses sièges, succursales et agences en Belgique.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le 8 mai 1997.

I (01763/000/31)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE ANONYME ARES.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 10.643.

Mesdames, Messieurs les actionnaires et détenteurs de parts bénéficiaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 mai 1997 à 11.30 heures au siège social à Rodange, rue de l'Industrie, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre en application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (perte de la moitié du capital social);
2. Compensation des pertes cumulées au 31 décembre 1996 (LUF 3.843.889.670,-) à concurrence de LUF 322.469.670,- avec la prime d'émission;
3. Transformation en réserves statutairement indisponibles, ni distribuables, ni compensables avec des pertes tant qu'elles ne sont pas incorporées au capital:
 - du solde de la prime d'émission qui n'a pas été utilisé pour compensation avec des pertes (LUF 34.916.391,-);
 - des plus-values sur cessions d'immobilisations réinvesties (article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu) (LUF 47.376.791,-);
4. Réduction du capital social à concurrence de LUF 3.521.420.000,- par compensation avec le solde des pertes cumulées au 31 décembre 1996, le capital étant ainsi ramené à LUF 3.521.420.000,- et le pair comptable des actions à LUF 500,-;

Modifications afférentes à apporter à la première phrase de l'article 4 des statuts et aux lettres a) et b) du point 3 de l'article 35 des statuts;
5. Aménagement du dividende de 3^e rang revenant aux parts bénéficiaires;

Modification afférente à apporter à la lettre c) du point 3 de l'article 35 des statuts;
6. Modifications et précisions à apporter aux trois premiers points de l'article 37 des statuts;
7. Décision d'avancer d'un mois la date de l'assemblée générale annuelle et modification afférente de la première phrase de l'article 23 des statuts.

Le Conseil d'administration attire l'attention des actionnaires et détenteurs de parts bénéficiaires sur les points suivants:

1. Les actions privilégiées sans droit de vote disposent du droit de vote pour les résolutions 1 à 4 comprise et pour la résolution 6.

2. Les résolutions 2 à 6 comprise constituent un tout; le rejet de l'une d'entre elles signifie le rejet de l'ensemble desdites résolutions.

3. Pour les résolutions 2 à 4 comprise et pour la résolution 6, les conditions de présence et de majorité seront calculées séparément pour chacune des trois catégories d'actions.

4. Les parts bénéficiaires disposent du droit de vote pour la résolution 5 et la majorité fixée à l'article 22, alinéa 5 des statuts sera calculée séparément pour les parts bénéficiaires.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les Actionnaires et détenteurs de parts bénéficiaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'art. 27 des statuts.

Les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société six jours francs au moins avant la réunion de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'Assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la réunion, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des Etablissements suivants:

au Luxembourg:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.,

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.,

BANQUE & CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

en Belgique:

BANQUE BRUXELLES LAMBERT à Bruxelles, ses sièges, succursales et agences en Belgique,

GENERALE DE BANQUE S.A. à Bruxelles, ses sièges, succursales et agences en Belgique.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le 8 mai 1997.

I (01764/000/56)

Le Conseil d'Administration.

AUSTRIAN SCHILLING BOND S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.332.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of AUSTRIAN SCHILLING BOND S.A. will be held in Luxembourg at BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, on May 15, 1997 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To hear:
 - a) the management report of the directors;
 - b) the report of the auditor.
2. To approve the annual accounts for the year ended December 31, 1996;
3. Allocation of results;
4. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the year ended December 31, 1996;
5. To elect the directors and the auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders;
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of May 15, 1997, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank:

- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

I (01786/755/26)

The Board of Directors.

MINORCO, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 12.139.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the Registered Office of the Corporation at 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg at 9.30 a.m. on Wednesday, May 14, 1997 for the following business:

Agenda:

1. To receive and adopt the financial statements comprising the consolidated financial statements of the MINORCO GROUP and the unconsolidated financial statements of MINORCO, incorporated therein, and the reports of the directors and auditors for the year to December 31, 1996 and to declare a final dividend of 42 US cents per share, which, together with the interim dividend declared in September and paid in October 1996 will result in a total dividend in respect of the year to December 31, 1996 of 63 US cents per share;

2. To transfer the amount of US\$ 580,477.- to legal reserve as required by Luxembourg law;
3. In accordance with the provisions for retirement in the Articles of Incorporation of MINORCO, to receive the resignations of Messrs Beimfohr, Burnell, Fisher, Gush, King, Wilmot-Sitwell and Young and to re-elect the aforesaid retiring directors and upon the recommendation of the Board to elect Mr A.J. Trahar as a director;
4. To grant discharge to the directors, officers and statutory auditors in respect of the execution of their mandates for the year to December 31, 1996;
5. To re-appoint DELOITTE TOUCHE TOHMATSU as statutory and independent auditors.

Any shareholder may in writing appoint a proxy who need not be a shareholder, to represent him at any general meeting. Any company being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing such person as it thinks fit to act as its representative at the meeting subject to the production to MINORCO of such evidence of authority as the Board may require. The instrument appointing a proxy and the written authority of a representative, together with evidence of the authority of the person by whom the proxy is signed (except in the case of a proxy signed by the shareholder) shall be deposited at the Registered Office or a Transfer Office two clear Business Days (in the Grand Duchy of Luxembourg or the jurisdiction where the relevant Transfer Office is located) before the time for the holding of the meeting or adjourned meeting (as the case may be) at which the person named in such instrument proposes to vote, but no instrument appointing a proxy shall be valid after the expiration of twelve months from the date of its execution.

The Board has established conditions under Article 25.6 of the Articles of Incorporation prescribing the manner in which holders of bearer shares may attend and vote in person or by proxy, copies of which may be obtained from the Registered Office, the offices of MINORCO'S principal bearer share paying agent, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, rue J.F. Kennedy, L-2951 Grand Duchy of Luxembourg, or at the offices of either of MINORCO'S sub-paying agents, CREDIT DU NORD, 6-8, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France or THE ROYAL BANK OF SCOTLAND plc, First Floor, 5-10, Great Tower Street, London EC3R SER, United Kingdom.

By order of the Board of Directors
N. Jordan
Secretary

I (01856/000/41)

P.P.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

—
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Démission d'un administrateur - Nomination d'un administrateur - Augmentation de capital

Le Conseil d'administration de la S.A. P.P.A., réuni le 26 septembre 1996 au siège social, a acté la démission de M. Antoine Van Helleputte, en qualité d'administrateur; cette démission a pris effet le 26 septembre 1996.

La présente publication est destinée à rendre cette démission opposable aux tiers.

Le Conseil a coopté lors de sa réunion du 5 octobre 1996 Mme Gabrielle Horemans en qualité d'administrateur en remplacement du démissionnaire, et elle assurera ces fonctions jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Lors de la séance du 27 janvier 1997, le Conseil a pris la décision de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le 1^{er} mars 1997 dont l'ordre du jour sera:

1. Nomination d'un administrateur;
2. Approbation du rachat des actions de M. Gilbert Hendlisz;
3. Augmentation du capital social de la S.A. P.P.A. afin de porter le capital à 6.500.000,- frs, les nouvelles actions étant offertes par préférence aux anciens actionnaires au prorata de leurs participations actuelles;
4. Examen de la demande de M. Van Helleputte d'être remboursé de sa souscription initiale au capital de la société.

La présente publication vaut convocation de tous les actionnaires à participer à l'Assemblée Générale du 15 mai 1997 avec l'ordre du jour ci-dessus précisé.

L'Assemblée Générale précitée se tiendra à 15.00 heures en l'étude du notaire Schwachtgen à Luxembourg.

Pour extrait conforme
F. Plas G. Van Keulen
Administrateur Administrateur

I (01857/000/24)

SOREPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.399.

—
Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (01719/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***SOBERAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.135.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *13 mai 1997* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01760/005/16)

*Le Conseil d'Administration.***ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.166.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company which will be held at the head office on *13 May 1997* à 11.30 a.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor respectively;
2. Approval of the balance-sheet and the profit and loss statements as at 31 december 1996;
3. Approval of the payment of dividends out of profits, current or brought forward, and free reserves;
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the year ended 31 december 1996;
5. Election of Directors and the Statutory Auditor;
6. Miscellaneous.

I (01761/0005/17)

*The Board of Directors.***PARALLAX MONEY MARKET FUND – USD, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.281.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on *May 15, 1997* at 11.00 a.m. at the registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the balance sheet, profit and loss accrual as of December 31, 1996 and the allocation of the net profits;
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor for the financial year ended December 31, 1996;
4. Action on nomination for the election of the Directors and the Auditors for the ensuing year;
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (01869/805/20)

By order of the Board of Directors.

ROCHELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.011.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 mai 1997 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

I (01711/008/18)

TELFISA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.735.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 mai 1997 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

I (01712/008/18)

HYDROSOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.400.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

I (01716/029/19)

AMETHYSTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.868.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

I (01758/005/15)

*Le Conseil d'Administration.***MONTROC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.661.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (01717/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***PHITEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (01718/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***POLIFONTAINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.974.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01759/005/16)

Le Conseil d'Administration.

I.M.M., INTERNATIONAL MARK MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.916.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (01505/526/17)

Le Conseil d'Administration.

ENGINEERING AND AUTOMATION LTD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 7.967.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01506/526/15)

Le Conseil d'Administration.

HACOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.395.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01507/526/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 12.142.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 mai 1997 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

I (01363/520/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.336.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 mai 1997* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01508/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ECOLOGY DEVELOPMENT FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.970.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 mai 1997* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01509/526/15)

Le Conseil d'Administration.

LACEFLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.999.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 mai 1997* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (01871/011/16)

Le Conseil d'Administration.

STORM-FUND, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.209.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 mai 1997* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (01872/011/16)

Le Conseil d'Administration.

JADIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.650.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01510/526/15)

Le Conseil d'Administration.

LUEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.032.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 16 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01511/526/15)

Le Conseil d'Administration.

DE PATT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.284.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 mai 1997 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (01713/008/17)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

SEFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.009.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 mai 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (01714/008/17)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

BALDOR INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.361.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01715/029/18)

Le Conseil d'Administration.

LA FINANCIERE LES BEAUX SITES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 35.278.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 15 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Divers.

I (01756/506/14)

Le Conseil d'Administration.

DARSYCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 33.153.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 16 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01753/506/15)

Le Conseil d'Administration.

BSOP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.903.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 15 mai 1997 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01757/506/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.041.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01651/029/18)

Le Conseil d'Administration.

GEHOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01504/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ERCO S.A., Société Anonyme

Siège social: L-7341 Heisdorf, 11, rue Prince Henri.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Heisdorf, 11, rue Prince Henri, le 16 mai 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1996;
2. Rapport du Conseil d'Administration;
3. Rapport du Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des bénéfices;
5. Décharges aux organes de la société;
6. Elections statutaires;
7. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (01512/000/19)

HOCHSTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (01650/029/19)

Le Conseil d'Administration.

PARTELL HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.730.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 6 mai 1997 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (01431/008/17)

Le Conseil d'Administration.

VALAMOUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.880.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01436/029/20)

Le Conseil d'Administration.

PERLMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.897.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01437/029/20)

Le Conseil d'Administration.

AGEPASA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.875.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 5 May 1997 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and of the report of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31 December 1996.
3. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 1996.
4. Re-election of the Directors and of the Authorized Auditor for the ensuing year.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (01635/755/22)

*By order of the Board of Directors.***INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 21.728.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01438/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***EDFOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.721.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01439/029/20)

Le Conseil d'Administration.

WHITE KNIGHT I S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.868.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (01462/006/15)

Le Conseil d'Administration.

WHITE KNIGHT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.869.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (01463/006/15)

Le Conseil d'Administration.

SANTHOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 35.064.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01465/696/16)

Le Conseil d'Administration.

**INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE, INDUSTRY AND FINANCE S.A.H.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.070.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 5 mai 1997 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01427/008/19)

Le Conseil d'Administration.

SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 19.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01149/526/15)

Le Conseil d'Administration.

PACILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.447.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01150/526/15)

Le Conseil d'Administration.

MUSIC WORLD EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.850.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01151/526/15)

Le Conseil d'Administration.

MACHRIHANISH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.094.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01396/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SERVICE DEVELOPMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 32.007.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1997 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

II (01354/520/16)

Le Conseil d'Administration.

ROMAVER COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.358.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1997 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

II (01355/520/16)

Le Conseil d'Administration.

HACHEM INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.882.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1997 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

II (01356/520/16)

Le Conseil d'Administration.

**COFILUX, COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT
ET PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.890.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01152/526/16)

Le Conseil d'Administration.

HIPERGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.417.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01173/526/14)

Le Conseil d'Administration.

RATIO HOLDINGS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.028.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01174/526/14)

Le Conseil d'Administration.

TOURTOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.126.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01400/029/20)

Le Conseil d'Administration.

GEST.LUX. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.144.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01582/506/15)

Le Conseil d'Administration.

RAMATI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.823.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 5 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Démission d'un administrateur et nomination.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01580/506/16)

Le Conseil d'Administration.

GARDENIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.854.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 5 mai 1997 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01581/506/15)

Le Conseil d'Administration.

VIVARAIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01587/005/16)

Le Conseil d'Administration.

LE BOIS DU BREUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

II (01588/005/15)

Le Conseil d'Administration.

ATLANTICO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.873.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01440/029/20)

Le Conseil d'Administration.

FENOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1727 Luxembourg, 14, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 35.772.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 7 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge aux administrateurs démissionnaires.
 2. Nominations de trois nouveaux administrateurs.
 3. Autorisation de déléguer la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration.
 4. Divers.
- et à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 7 mai 1997 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels des exercices clôturant aux 31 décembre 1995 et 1996; et affectation du résultat.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01583/506/25)

Le Conseil d'Administration.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.601.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 7 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01476/009/19)

Le Conseil d'Administration.

ROSCOFF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.354.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (01474/526/18)

Le Conseil d'Administration.

IMR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.972.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01114/526/14)

Le Conseil d'Administration.

NOUVELLE S.O.K.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.728.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01115/526/14)

Le Conseil d'Administration.

ALDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.928.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

II (01132/526/16)

Le Conseil d'Administration.

KUNA INVEST, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.698.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01116/526/14)

Le Conseil d'Administration.

GLOBAL CHOCOLATES S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.621.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 5, 1997 at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Miscellaneous.

II (01117/526/14)

The Board of Directors.

COSOFIN, COMPAGNIE DE SOUTIENS FINANCIERS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.618.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01118/526/14)

Le Conseil d'Administration.

A.F. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.249.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01391/029/19)

Le Conseil d'Administration.

BARFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.386.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01392/029/19)

Le Conseil d'Administration.

NOPAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01119/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SCORENCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01130/526/15)

Le Conseil d'Administration.

GRANIMAR AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01131/526/15)

Le Conseil d'Administration.

MONAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.880.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01120/526/14)

Le Conseil d'Administration.

NATIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.873.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01121/526/15)

Le Conseil d'Administration.

GULF CAPITAL RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01122/526/15)

Le Conseil d'Administration.

VALMETAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.986.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 6 mai 1997, à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Divers.

II (01310/546/19)

Le Conseil d'Administration.

BLEUET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.315.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01393/029/19)

Le Conseil d'Administration.

MATOLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.048.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01123/526/15)

Le Conseil d'Administration.

POLLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 6.789.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01124/526/15)

Le Conseil d'Administration.

TEUTONIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.894.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01125/526/15)

Le Conseil d'Administration.

UKASSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.812.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01126/526/15)

Le Conseil d'Administration.

EAST EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.447.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01127/526/15)

Le Conseil d'Administration.

EU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.197.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01128/526/15)

Le Conseil d'Administration.

COPAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.088.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01394/029/19)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE POINCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 53.034.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01129/526/15)

Le Conseil d'Administration.

UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.651.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 5 mai 1997 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01426/008/18)

Le Conseil d'Administration.

MARINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.755.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01133/526/15)

Le Conseil d'Administration.

EFI, EUROPEAN FINANCIAL INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.735.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 7, 1997 at 4.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

II (01134/526/16)

The Board of Directors.

HORPRIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.172.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01135/526/15)

Le Conseil d'Administration.

H.V.H. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.832.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 7, 1997 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

II (01136/526/16)

The Board of Directors.

N.K.S. FORTUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01140/526/16)

Le Conseil d'Administration.

TRINCO, TRANSCONTINENTAL INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.152.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01142/526/16)

Le Conseil d'Administration.

CONSULTANTS POOL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.139.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01141/526/15)

Le Conseil d'Administration.

QUARTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.192.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01147/526/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL SLAVIC FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.712.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on May 12, 1997 at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of March 12, 1997 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (01148/526/15)

The Board of Directors.

LIPPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.093.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01395/029/19)

Le Conseil d'Administration.

RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01398/029/20)

Le Conseil d'Administration.

MONTIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.115.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01399/029/20)

Le Conseil d'Administration.

OPTIMETRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.448.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01397/029/19)

Le Conseil d'Administration.